



## LES + DE LA FORMATION À NEUVIC

- Des formateurs techniques expérimentés issus du milieu professionnel et une formation pratique sur chantiers réels.
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier pédagogique, des salles informatiques.
- La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

**Hébergement et restauration** : possibilité d'accès au restaurant scolaire et à l'internat du Lycée Henri Queuille de Neuvic, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires.

**Déposer un dossier de candidature :**  
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA-OFA  
DE HAUTE-CORREZE



**CFPPA-OFA de Haute-Corrèze**

**Site de Meymac**

Rue de l'Ecole Forestière

19250 MEYMAC

05.55.46.02.00

cfppa.meymac@educagri.fr

**CFPPA-OFA de Haute-Corrèze**

**Site de Neuvic**

Rue de l'Agriculture

19160 NEUVIC

05.55.95.40.01

formation.neuvic@educagri.fr

**WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR**



CFPPA-OFA  
DE HAUTE-CORREZE

MEYMAC  
NEUVIC

**CAP AGRICOLE**

## Travaux Forestiers

Formation certifiante de Niveau 3 - RNCP38391

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 1<sup>er</sup> janvier 2024



**Objectif** : l'ouvrier forestier réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation et l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage...). Il peut être amené à réaliser l'abattage des arbres, participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structures d'accueil du public. Le bûcheron est spécialisé dans les opérations d'abattage et de façonnage des arbres en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

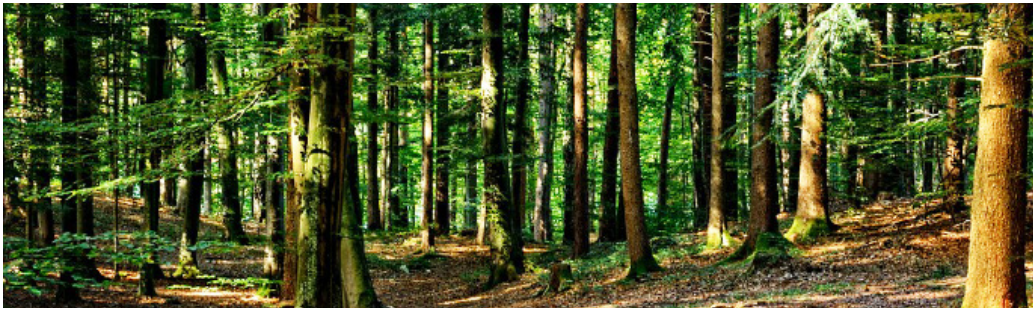
- Observer et apprécier l'état d'un peuplement forestier, entretenir une parcelle forestière (débroussaillage, élagage...)
- Identifier les caractéristiques techniques d'un chantier
- Effectuer le tri, le classement, la découpe et la préparation des produits abattus selon les indications de l'employeur
- Assurer l'entretien courant des différents équipements et matériels, et diagnostiquer les pannes
- Organiser son travail en tenant compte des règles de sécurité et rendre compte de ses travaux.

©EPL de Haute-Corrèze - Mise à jour janvier 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique



Descriptif du centre et chiffres clés de la formation :





## CONTENU DE LA FORMATION

- ▶ Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture
- ▶ Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel
- ▶ Protection du milieu forestier des risques et dégâts occasionnés par le gibier
- ▶ Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels
- ▶ Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- ▶ Intégrer avec son environnement social
- ▶ Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

## MODALITÉS DE FORMATION

### Durée

Formation complète : 840 heures sur 2 ans, avec possibilité d'adaptation selon les diplômes acquis.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (24 semaines) et des périodes en entreprise (70 semaines). Un planning d'alternance est établi par le CFPPA.

### Méthodes mobilisées

Cours théoriques en face à face,  
Travaux pratiques sur le terrain,  
Projets de groupe,  
Visites pédagogiques,  
Rencontres de partenaires,  
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage /  
Tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur,  
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.



### Validation

Certification organisée et délivrée en 7 Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

*Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.*

## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public/profil :** toute personne âgée de 15 à 30 ans disposant de bonnes aptitudes physiques.

**Personnes en situation de handicap :** nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. **Référent handicap :** [marc.detraz@educagri.fr](mailto:marc.detraz@educagri.fr)

### Prérequis :

- l'apprenant doit avoir plus de 15 ans et moins de 30 ans à la signature du contrat (sauf cas particuliers)
- fournir un certificat médical de non-contre-indication
- diplômes et expériences conformes aux exigences
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test)
- être éligible à l'alternance et avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur (entreprise privée spécialisée dans la réalisation de travaux forestiers, ou organisme public)
- dossier d'inscription complet.

## CONDITIONS TARIFAIRES

**Tarif de référence :** 7062 €

**Coût pour le bénéficiaire :** 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur). Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

**Frais pédagogiques spécifiques :** EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur).

**Aides financières (sous conditions) :** Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

**Rémunération :** Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

## POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

**Date d'entrée en formation :** septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

**Période de réception des dossiers de candidature :** toute l'année.

## APRÈS LA FORMATION

Accès au métier d'ouvrier qualifié en travaux forestiers.

*Formations complémentaires proposées à l'EPL de Haute-Corrèze :*

- ▶ Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- ▶ Bac Pro Forêt
- ▶ BPa Travaux Forestiers
- ▶ BP Responsable de chantiers

En savoir plus :

